

ECOLE FRANCAISE INTERNATIONALE DE DJEDDAH

Rapport du directeur administratif et financier

Budget 2020/2021

CONSEIL DE GESTION DU 01/06/2020



1 –Le budget 2020/2021

L'école française internationale de Djeddah (EFID)

Créée en 1966, l'EFID est entrée dans le réseau des établissements de la Mission laïque française en 2009.

Établissement communautaire entièrement homologué par le Ministère français de l'éducation nationale, les niveaux d'enseignement vont de la maternelle à la terminale. Les langues enseignées sont : l'arabe, l'espagnol et l'anglais. Il prépare aux certifications et examens suivants : brevet des collèges ; Epreuves Anticipées et terminales du baccalauréat (ouverture d'une section internationale américaine à la rentrée 2020), certifications en langue anglaise (Cambridge) et en langue arabe (I.M.A. Paris).

L'EFID propose, par ailleurs, des services complémentaires à la scolarité tels que : restauration et activités extra-scolaires.

Le budget de l'EFID

Le budget prévisionnel pour 2020-2021 couvre la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021. C'est le troisième budget de l'après-construction, après un cycle de 3 ans qui s'est clôturé par une réception préliminaire des travaux signée le 7 juillet 2017.

L'EFID dispose d'un nouveau site, prêt à être occupé, avec un potentiel d'accueil pouvant aller jusqu'à 1850 élèves, des classes de maternelle à la terminale. Le dernier compte financier présenté en janvier 2020 a montré que la sécurité financière de l'école avait été préservée au terme de la construction et des coûts qu'elle a engendrés : un fonds de roulement à 16,78 millions de SAR, dont 11,57 millions de réserves disponibles, ce qui correspond à 99 jours de fonctionnement, soit à un niveau supérieur au minimum préconisé (60 jours).

Le nouveau chantier sur lequel nous devons mobiliser désormais nos efforts est celui du déménagement. Rappelons que pour obtenir la licence d'exploitation définitive, **la connexion au réseau électrique est une condition sine qua non**. La première tranche a été exécutée par le PIF courant janvier 2020. La deuxième tranche est en cours. Une fois la connexion effective, il restera encore la mise en place des équipements suivants :

- la construction d'une voie d'accès sécurisée de la route principale jusqu'au portail de l'école, avec l'aménagement d'un parking pour le stationnement des véhicules individuels et des bus scolaires (en cours d'exécution),
- l'acquisition de centrales de climatisation,

L'année budgétaire 2020-2021 sera donc celle, sinon du déménagement, du moins de sa préparation. En effet, l'école sait à ce jour qu'elle restera encore sur le site actuel à la prochaine rentrée de septembre 2020. Mais si elle acquiert la licence, un déménagement sera toujours possible en cours d'année, en respectant néanmoins l'obligation d'informer les parents au moins 6 mois avant l'échéance. En attendant, les dépenses que l'établissement continue de prendre en charge au titre de la nouvelle école sont les suivantes :

- une maintenance minimale assurée pour éviter une dégradation précoce des locaux (307 000 SAR par an)
- la charge du remboursement de l'emprunt bancaire (environ 3 millions de SAR par an) et le règlement des intérêts, lesquels s'élèveront au cours de l'année 2020-21 à 0.7 MSAR.

Outre les questions relatives à la délocalisation, l'école est confrontée, comme chacun le sait, à une grave crise économique, qui accompagne de profondes transformations sociétales en Arabie Saoudite, d'où la situation difficile que vivent les entreprises dans lesquelles travaillent nos familles d'expatriés.

En raison de ces turbulences qui se répercutent dans le projet des familles de rester ou pas en Arabie Saoudite, le niveau des inscriptions –et donc de nos recettes- demeure la donnée la plus difficile à appréhender aujourd'hui pour finaliser le budget prévisionnel de l'année prochaine. Deux scénarios (1150 et 1100 élèves) ont été élaborés, prévoyant une chute plus ou moins brutale des effectifs élèves pour la troisième fois en quatre ans. C'est le scénario à 1100 élèves qui a été finalement retenu, soit avec une diminution de 8.4% par rapport aux données recensées à la rentrée de 2019.

L'école ne pouvait pas ignorer ce contexte difficile dans la détermination des frais de scolarité pour 2020-21, mais a mis dans la balance la situation financière déjà fragilisée des familles. Après une augmentation de 5 % en 2018 et 3.5 % en 2019, les tarifs 2020/2021 resteront identiques à ceux de 2019/2020. Notons au passage que les frais d'écologie pratiqués par l'école française de Djeddah restent, en coût global unitaire, très inférieurs aux autres écoles communautaires internationales du pays.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le projet de budget 2020-21 est ici présenté avec un résultat de fonctionnement déficitaire de 1 129 846 SAR et une variation du fonds de roulement négative de 5 826 046 SAR (48,04 MSAR de produits pour 53,87 MSAR de charges, toutes sections confondues : fonctionnement et investissement).

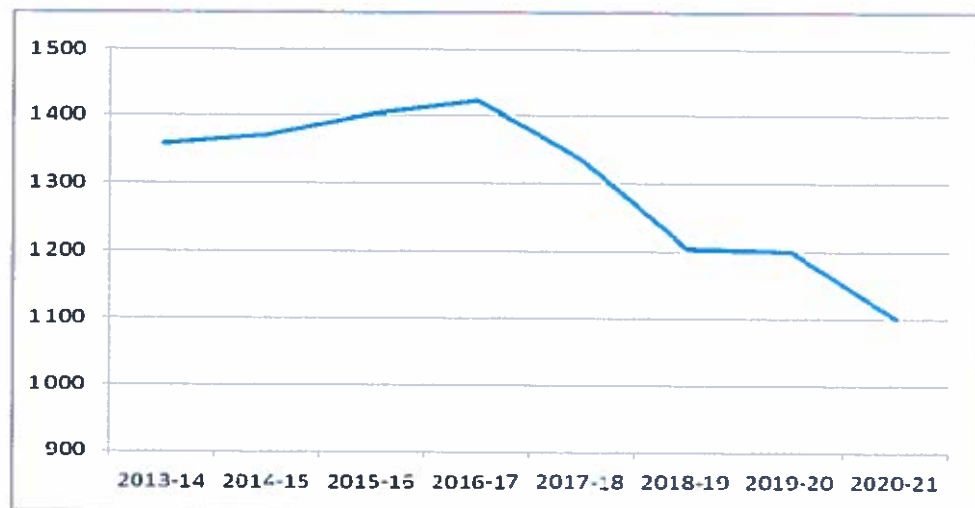
2 –Les recettes

Les frais de scolarité

Pour s'adapter efficacement au nouveau contexte saoudien, l'école doit trouver des points d'équilibre qui ne soient pas des points de rupture. La commission des finances –émanation du conseil de gestion- a donc proposé, le 30 janvier 2020, de ne pas augmenter les frais de scolarité pour l'année 2020-2021.

Cette proposition a été validée par le Conseil de gestion en date du 18 février 2020.

Evolution du nombre d'élèves depuis septembre 2013



Les autres recettes de fonctionnement sont ajustées en fonction des recettes prévisibles de l'exercice à venir.

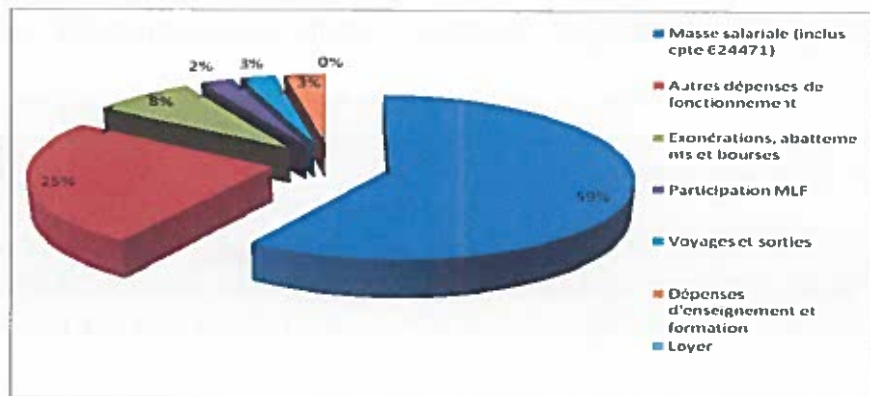
Les recettes en capital sont estimées au regard des éléments connus à ce jour en matière d'amortissements pour les biens immobilisés, et de provisions pour les indemnités de fin de service. Il convient de préciser que les dotations aux amortissements pour la construction de la nouvelle école ont démarré à la date de réception des travaux.

3 – Les dépenses

Les dépenses de personnels

Au compte financier 2018, la masse salariale constituait près de 59% de nos charges de fonctionnement et près de 68 % de nos encaissements de frais de scolarité. La baisse des effectifs que nous avons connue en 2017 et 2018 a provoqué un ajustement de la structure pédagogique et donc de la carte des emplois. Le nombre de divisions avait fortement diminué, passant de 57 à 51 entre 2017 et 2019. A la rentrée 2020, cette tendance à la baisse si elle se confirme, portera le nombre de divisions en dessous des 50.

Quant au point d'indice des recrutés locaux, une augmentation de 2% est prévue si le nombre d'élèves ne passe pas en dessous d'un certain seuil. Dans le cas contraire, le point d'indice sera gelé en 2020-21 pour ne pas alourdir davantage les charges de personnels. A noter que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de l'EFID se situe autour de 2 %. En d'autres termes, la masse salariale augmente mécaniquement de 2% par an indépendamment du point d'indice.



Les dépenses de fonctionnement hors charges de personnel

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées, en fonction, à la fois des dernières dépenses constatées au budget modifié de 2019-20 et de leur adaptation au nouveau contexte.



Les lignes 60611 et 60617 comprennent les charges d'électricité, de carburant et d'eau. Elles enregistrent une augmentation afin d'intégrer les fortes revalorisations liées à la hausse générale du coût de l'énergie mais également pour prendre en compte une augmentation de notre consommation sur le nouveau site.

Les lignes 60681 à 60683 font apparaître les dépenses d'enseignement, en incluant les ouvrages des centres de documentation et les manuels scolaires. En contrepartie de la réduction de la masse salariale évoquée plus haut, l'école s'est engagée à préserver le plus possible les crédits pédagogiques ainsi que le budget informatique pour maintenir le bien-être pédagogique de l'élève.

Les lignes 611510 à 611591 correspondent à la maintenance globalisée du nouveau site, par un prestataire extérieur, et comprend les prestations suivantes : maintenance technique des bâtiments, des installations de climatisation, du courant fort et faible ; le gardiennage ; l'informatique ; la vidéosurveillance ; les espaces paysagers ; l'événementiel etc.

Les lignes 613200 et 613500 concernent les locations immobilières et mobilières. A noter que pour cette année budgétaire, l'Efid ne versera pas de loyer car elle bénéficie d'une première année de gratuité prévue dans le contrat de bail initial avec PSCC. La nouvelle entité en charge du nouveau projet, Uptown Jeddah City (UJC), doit reprendre les termes de l'ancien contrat.

Les lignes 615100 à 615500 ont été reconduites à l'identique bien qu'une baisse des dépenses est attendue notamment sur les lignes 615200 et 615500 du fait du déménagement sur le nouveau site.

La ligne 615600 dédiée aux dépenses de matériels d'entretien informatique (hors prestation de la personne ressource) reste stable à 70 000 SAR. Par ailleurs, il convient de rappeler que la dotation dédiée au renouvellement des unités centrales est maintenue (cf. dépenses d'investissement ci-dessous).

La ligne 6162 dédiée aux dépenses d'assurances est en augmentation en prévision de la police d'assurance du nouveau site.

La ligne 637800 dédiée à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) connaît une forte augmentation due au passage du taux de 5% à 15% à compter de juillet 2020.

La ligne 65812 est en légère diminution. Réajustement sur la base des dépenses du budget 2019/2020.

La ligne 658200 est en légère augmentation.

La ligne 661000 qui concerne les intérêts de l'emprunt connaît une baisse légèrement supérieure à 110 000 SAR, par le jeu d'un ajustement opéré annuellement selon les termes du prêt.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (ou immobilisations) s'élèvent à 6 165 000 SAR, selon la répartition suivante :

- logiciels	10 000 SAR
- Construction sur sol d'autrui	450 000 SAR
- Installations techniques	1 400 000 SAR
- Agencement sur sol d'autrui	4 000 000 SAR
- Matériel et mobiliers divers	150 000 SAR
- Renouvellement du parc informatique avec licences	155 000 SAR

Les dépenses d'investissement (hors capital) représenteront plus de 11 % de nos dépenses totales et se situeront à un niveau élevé par rapport aux années précédentes. Près de 6,2 millions de SAR ont été provisionnés sur ce budget afin de faire face aux investissements lourds qui auront lieu l'année prochaine en prévision de l'installation dans les nouveaux locaux.

Pour rappel, en ce qui concerne le renouvellement du parc informatique, ce dernier s'est avéré indispensable en raison de l'obsolescence rapide de ce parc, d'autant que les acquisitions en question pourront être transférées et utilisées dans la nouvelle école. L'objectif est de pouvoir budgéter tous les ans le renouvellement d'une cinquantaine d'ordinateurs, soit à chaque fois environ 1/5 de notre parc. Cette enveloppe pourrait également être utilisée pour le financement de tablettes informatiques dans le cadre du nouveau « plan numérique d'établissement ».

Ces coûts sont pour le moment estimatifs et peuvent encore être modifiés. En effet, des appels d'offres sont en cours de déploiement et permettront de choisir le mieux-disant pour chaque investissement prévu.

4 – Conclusion

Les maîtres mots utilisés lors de la préparation budgétaire de l'an passé -prudence et maîtrise- restent plus que jamais d'actualité aujourd'hui. Car chacun le sait, la situation demeure complexe et peut encore prendre des directions différentes. Face aux bouleversements majeurs que connaît la société saoudienne, il convient donc de rester plus que jamais mobilisé, afin que la dernière étape de ce projet de construction -le déménagement et la prise en main des nouvelles installations- puisse se parachever, et ainsi continuer à garantir aux élèves un enseignement d'excellence.

Le directeur administratif et financier
Antoine Lo Cunsolo



